

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Inscriptions 1^{re} page 10 fr. (aligne); Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef : Em. LACROIX C. C. P. 2523 S'-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

L'ère des chemins de fer est-elle révolue?

Ce n'est pas notre avis avec tous ces accidents d'autos, d'autocars, de camions qui se produisent tous les jours ici ou là, un peu partout, occasionnant de nombreux morts, des blessés; néanmoins, nous passons la plume à notre excellent collaborateur Civi, et chacun pourra tirer de son article les déductions qu'il comporte. Allez-y cher Civi :

Un paradoxe

Le génie inventif de l'homme a mis au point un moyen économique de transport tellement merveilleux que tous les échanges nécessaires à la vie pourraient s'effectuer dans des conditions de commodité, de rapidité et de bon marché vraiment remarquables... si le fisc n'intervenait pas trop.

Les efforts réunis de ceux qui ont étudié le moteur à essence, de ceux qui ont réalisé les châssis, de ceux qui ont créé des pneus à peu près inusables, de ceux, enfin, qui ont réussi à produire de l'essence qui revient à trois sous le litre, ont permis d'envisager des tarifs de transports qui, pratiquement, suppriment la distance et le poids.

Tout le monde devrait donc être d'accord pour accueillir un bienfait à nul autre pareil car dans la vie économique des êtres et des hommes, la circulation est la base de la prospérité, de la santé, de la vie facile et agréable.

L'agriculteur qui peut facilement écouler ses produits au moyen d'un camion qui vient dans la cour de sa ferme prendre les fruits de son travail pour les transporter à bas prix sur le marché de la ville, l'industriel, le commerçant, le voyageur, dont les frais généraux sont ainsi réduits dans des proportions énormes, ne peuvent qu'applaudir, de leur côté, à l'essor de l'automobilisme. Or tous les efforts tendent, en ce moment, à paralyser cet essor afin de laisser subsister à côté des transports automobiles un matériel ferroviaire qui a eu son heure de succès au cours du siècle passé mais qui doit, irrémédiablement, subir des transformations qui donneront satisfaction au public, sans cependant pouvoir circuler partout, en tous temps et à peu de frais.

La diligence à traction animale a dû, en son temps, céder le pas au rail; combien de postillons, de maîtres de postes, d'auberges, de relais, n'ont pas alors maudit le premier chemin de fer. Les ruines accumulées ont-elles empêché le triomphe de la locomotive? Aujourd'hui la route reprend son dû, et à quel prix? La diligence, cette fois à traction automobile, revient pimpante, légère, économique, rapide, solide, durable, imbattable.

Pour le chemin de fer, qu'on en limite l'emploi pour les transports pondérables, pour les services intensifs de banlieue, pour quelques grandes lignes rapides à longues distances exploitées avec des automotrices modernes et légères ou pour des liaisons stratégiques et internationales.

Hors de cela il est fou de s'endetter de 500 millions par an pour faire vivre tout un artisanat qui ferait mieux de s'adapter aux circonstances nouvelles en cherchant ailleurs sa voie.

Si demain un nouveau Parlementier découvrirait un aliment nouveau, agréable, sain, facile à produire, faudrait-il en handicaper la production pour sauver les écologistes? Si l'on pouvait vivre avec moins de peine, s'il était permis, par un moyen facile, de découvrir une hygiène qui nous préserve de la maladie et des souffrances, devrions-nous en limiter l'usage pour ne pas porter tort aux médecins?

La fonction crée l'organe, c'est une loi naturelle, mais en aucun cas un organe devenu inutile ne doit, normalement, imposer sa présence et, le pourrait-il, que par la loi naturelle il sera nécessairement appelé à s'atrophier. C'est ce qui se passe pour les chemins de fer dont on veut artificiellement assurer la survie. Il saute aux yeux qu'aucun procédé pratique n'existe pour faire que la route soit en toutes circonstances le prolongement du rail. La question du transbordement ne paraît pas soluble car il faut envisager, presque toujours, un transbordement au départ et un autre à l'arrivée. Rares sont donc les cas où les marchandises et même les voyageurs peuvent accepter ces fantaisies.

De façon générale ce que recherche l'usager, c'est un véhicule qui vient le prendre à domicile et qui l'amène à pied d'œuvre. Or l'automobile sur route répond seule à cette donnée. Acceptons donc d'un cœur léger sa suprématie, surtout si nous arrivons, comme c'est probable, à l'alimenter avec un combustible national. Un grand pays ne peut plus dédaigner une politique du pétrole en attendant qu'un produit de synthèse vienne concurrencer ces précieuses réserves d'énergie que la prévoyante nature met, à son heure, à la disposition des humains.

Est-ce à dire qu'il faut pour cela envisager la ruine de ceux qui ont placé leurs ressources et leurs moyens dans l'exploitation ferroviaire, qu'il s'agisse de bailleurs de fonds ou du nombreux personnel dont le sort est lié à la prospérité de l'entreprise.

Une telle éventualité ne saurait être envisagée car il ne faut en aucun cas confondre le but avec les moyens : le but réside dans le transport en commun des voyageurs et des marchandises, le moyen était hier la voie ferrée, il est aujourd'hui la route.

Sur la voie ferrée la vapeur a été aussi le moyen et peu à peu l'électricité a pris, en partie, sa place, a-t-on hésité à changer de moyen quand on y a eu avantage?

Pourquoi donc hésiter davantage à substituer la plateforme en bitume ou en ciment à la plateforme de fer et ballast si on y a avantage, dans la majorité des cas. Ce qu'il faut éviter c'est de permettre au premier venu de concurrencer sans risques dans les transports en commun, des compagnies qui disposent d'un effectif considérable de personnel spécialisé : c'est au personnel ferroviaire, en effet, considéré dans son ensemble, qu'il appartient d'assurer les transports en commun en tous genres, et la centralisation dans une seule main de toutes ces ressources et de tout le trafic ne peut qu'aboutir à des tarifs extrêmement avantageux pour l'usager.

C'est, du reste, dans ce sens que la législation des transports sur route oriente déjà l'organisation future; le seul inconvénient, extrêmement grave, qui apparaît en ce moment c'est que les compagnies subventionnées tendent à former des sociétés de transport financièrement indépendantes des compagnies de chemins de fer et, dans ces conditions, le personnel cheminot n'est pas récupéré. Il en résulte que le contribuable supportera injustement la charge des déficits ferroviaires alors que ces déficits seraient inexistant si la même compagnie récupérait sur les produits de l'exploitation routière les pertes qu'elle subit sur les réseaux de voie ferrée. Si fondus en une seule caisse les produits d'exploitation étaient destinés à faire face à tous les frais, il ne faudrait pas longtemps aux compagnies de transport pour faire disparaître, de leur propre initiative, tout ce qui ne correspond à aucun besoin. Le rail doit mourir, c'est une nécessité inéluctable, il n'en restera que des vestiges pour répondre à des cas particuliers. Rendons hommage aux services qu'il a rendus quand il était seul à même de résoudre des problèmes de rapidité, de densité, de commodité, mais il faudrait, pour ne pas convenir de la supériorité incontestable de l'automobile, avoir l'acharnement d'un Chinois pour les vieilles coutumes.

La plus modeste voiture fournit la preuve éclatante de son incomparable économie. Transportant 4 personnes à la vitesse moyenne de 60 kilomètres à l'heure elle se contente pour cette distance de 5 litres de combustible dont la valeur marchande est de 20 centimes le litre, et de quelques décigrammes d'huile; quant à l'amortissement du véhicule et des pneus, il ne dépasse guère 15 centimes par kilomètre. Le transport unitaire kilométrique ressort ainsi à moins d'un sou par personne. Si, en réalité, les frais sont beaucoup plus élevés, c'est que l'Etat a mis sur l'essence des droits qui représentent plus de 6 fois la valeur intrinsèque du combustible. Quelle industrie, quelle culture, avec des droits aussi élevés, pourrait aussi allègrement que l'automobile supporter une telle surcharge fiscale? Il est donc évident que des compagnies de transport ayant à leur dispo-

L'activité de M. Peyrouton en France

Quel résultat donnera la Conférence économique coloniale et impériale inaugurée par le Président de la République? Nul ne saurait le dire encore, mais devant les efforts de notre Résident Général qui se démène en notre faveur, il est certain que nous ne pouvons qu'espérer des résultats non négligeables et, peut-être même, qui nous donneront pleine et entière satisfaction pour nos vins, nos blés et nos huiles, les principales productions de notre sol.

Pour les huiles, leur fabrication laisse toujours à désirer; aussi ceux qui devraient être nos principaux clients, les Elals-Unis, par exemple, vont les acheter en Italie où le raffinage est mieux fait qu'en Tunisie.

Et malheureusement il en a toujours été ainsi pour nos grands usiniers d'autrefois, les Gaillard et autres, par exemple.

Comme ceux d'aujourd'hui n'ont jamais voulu faire l'effort nécessaire pour que nos huiles aient la place qu'elles devraient avoir, M. Peyrouton est obligé de faire des démarches sans nombre pour obtenir l'écoulement dans la Métropole qui préfère les bonnes huiles de Nice ou de Salon.

Et pour sauver notre situation financière, le Résident ne ménage ni ses peines, ni ses discours, ni ses démarches.

Aussi nous espérons qu'il pourra arriver à un résultat satisfaisant pour la Tunisie qui lui sera reconnaissante, même les néo-déserteurs, des résultats acquis.

Et c'est ce que nous lui souhaitons de tout cœur avec tous ceux qui apprécient son dévouement au pays.

BULLETIN

dre à aucune réplique et qui mériterait des douzaines de mornilles.

« Nous vous prendrons car nous y sommes obligés vous sachant orphelin de guerre. Vous apprendrez à connaître un quartier pendant un mois. Vous ne serez pas payé pendant ce mois. Ensuite nous vous ferons travailler 5 ou 6 jours par mois et peut-être (sic) pendant l'été, nous vous ferons travailler deux mois pour remplacer les fonctionnaires en congé. »

C'était un moyen comme un autre de lui dire : tout orphelin de guerre que vous êtes je vous em...

C'est ainsi que les Français sont traités dans ce pays alors que des étrangers ont priorité à certains services de la Poste.

M. Dupont, directeur de l'Office Postal, ne semble plus prendre son rôle au sérieux, et nous serions heureux de connaître son opinion au sujet de l'évincement du jeune orphelin de guerre.

Nous disions, la semaine dernière dans nos échos, que le soin de désigner le travail aux journaliers était laissé par le Receveur à un journalier qui n'est pas français.

Des sanctions imminentes doivent être prises à la Poste car, sans cela, nous criions plus fort.

A bon entendre...

« LA CRAVACHE »

N. D. L. R. — Si ce qu'annonce la Cravache est l'exacte et pure vérité, il faut avouer qu'on pratique à la recette postale une singulière façon de traiter les pauvres orphelins de guerre qui n'ont pas recueilli d'héritage quand leurs pères sont tombés sur les champs de bataille pour sauver notre pays. — P. L.

~~~~~

L'AVENIR

1935 ?

Dernière année d'une époque de transition

~~~~~

Ce que dit la « voyante » Mme Fraya

Marise Querlin est allée interviewer, au nom du Figaro, Mme Fraya, la voyante quasi-officielle de la III^e République, qui lui a tout d'abord déclaré, sans ménagement, que l'année 1935 sera placée sous les signes de Mars, qui signifie « sang et feu » et d'Uranus, symbole d'instabilité.

« Nous vivrons, surtout pendant les six premiers mois, a ajouté la voyante, une période terriblement difficile. Une menace constante pèsera sur nous; il y aura des risques de guerre extérieure et de révolution.

« Cependant, je crois qu'au dernier moment ces dangers s'apaiseront car je ne trouve pas les signes de mort violente qui, avant 1914 par exemple, m'ont permis de prédire la guerre. Mais il y aura des attentats, des morts, des assassinats et nous perdrons deux hommes politiques de premier plan ainsi qu'une sommité ecclésiastique internationale.

« La vie économique sera difficile car personne n'aura d'argent ou ne consentira à mettre en circulation ce qu'il possède.

« Cependant, peu à peu, la détente aura lieu. Un homme nouveau va surgir, extrêmement intelligent, qui, s'appuyant sur quelques hommes connus, redonnera confiance au pays. Aussi, puis-je dire que nous allons vivre la dernière année d'une époque de transitions, de mises au point. Après quoi, le monde et la France vont s'adapter à une toute nouvelle façon de vivre : les affairistes ne pourront plus rien faire, l'honneur redeviendra à la mode, ainsi que la patience et l'effort. D'une façon générale, après quelques mois très douloureux où les violences et les menaces affolent les populations, une période de calme et de confiance va renaitre basée sur l'écrasement des forces communistes et des éléments de troubles. »

En somme Mme Fraya nous prédit la fin de nos maux et la naissance d'une ère de tranquillité après un enfantement douloureux. Puisse-t-elle voir juste !

Après la Conférence des Habous et des Lieux Saints qui s'est tenue à Alger

Si Kaddour ben Ghabrit chez M. Carde, Gouverneur Général de l'Algérie

Nous lisons dans la « Justice », un nouveau journal arabe d'Alger rédigé en français, cet entrefilet qui annonce la fin d'un conflit entre le chef de la colonie et Ben Ghabrit :

« La Société des Lieux Saints et son président Si Kaddour Ben Ghabrit ont été reçus à un thé le 7 novembre courant, offert par le Gouverneur Général Carde. Nous sommes heureux du revirement du chef de la colonie, car nous nous souvenons d'un conflit assez grave survenu entre lui et le président de la Société des Habous. Tout le monde se souvient de ce conflit et de la façon dont un délégué financier — affairiste de haut vol, inspiré par le directeur des affaires indigènes, lui-même n'agissant que sur les ordres de son supérieur — traita Si Kaddour Ben Ghabrit.

« Le Gouverneur Général montre par son aimable invitation que lorsqu'il fit attaquer Si Kaddour Ben Ghabrit pour se venger d'articles publiés par le directeur général de l'Institut musulman M. Rober-Raymond, il n'était nullement convaincu des accusations portées contre le directeur de la Société des Habous. La réconciliation entre le Gouverneur et Si Kaddour a permis à ce dernier d'obtenir de la presse quotidienne de longs articles d'éloges dans lesquels on lui attribuait la paternité d'œuvres où il n'était pour rien.

« L'hôpital, le cimetière musulman, les foyers nord-africains de Paris, etc...

« M. Godin, ancien Président du Conseil municipal de la capitale, qui a été à l'origine de ces œuvres réalisées grâce à l'autorité dont il jouissait au sein de l'assemblée parisienne, s'est déjà vu dans l'obligation de mettre les choses au point et de rendre à César ce qui appartient à César.

« Que M. Ben Ghabrit continue, en maître absolu, à faire et à défaire selon son bon plaisir, les membres de sa Société des Habous — Société dont nous n'avons jamais compris l'utilité — afin de leur permettre des voyages agréables aux frais de la princesse et de leur octroyer des Nichans et des Ouissams, nous n'y voyons pas d'inconvénient; mais qu'il se garde bien de s'attribuer des initiatives auxquelles il est complètement étranger.

~~~~~

## A la Compagnie Fermière des Chemins de Fer Tunisiens

Nous apprenons avec plaisir que M. Herscher, ancien vice-président de la Compagnie Fermière des Chemins de fer Tunisiens, vient d'être nommé président.

M. Herscher est le beau-frère de M. Trélat avec qui nous avons toujours entretenu les meilleures et cordiales relations.

D'autre part, M. Loisy, vice-président, administrateur délégué du Crédit Foncier, vient d'être nommé vice-président et administrateur de la Compagnie Fermière des Chemins de fer Tunisiens.

Nous leur adressons nos sincères félicitations avec l'espoir que nous continuerons à entretenir avec eux les relations que nous avons toujours entretenues avec leurs prédécesseurs et notamment le regretté M. Trélat, décédé, on s'en souvient, quelques jours après sa rentrée à Paris de Tunisie où il était venu assister aux fêtes données en l'honneur du Président de la République, M. Gaston Doumergue.

Il était à ce moment plein de vigueur et semblait avoir une santé de fer.

C'est la dernière fois que nous le vîmes et nous prâmes de choses anciennes dont l'Algérie n'a pas trop à se réjouir. Si on l'avait écouté, lui ou ses mandataires, l'Algérie aurait déjà des revenus sérieux qu'elle attendra longtemps. C'est notre conviction comme c'était la sienne.

~~~~~

Echos & Nouvelles

LE RAMADAN

Dans la nuit du 6 au 7 courant la nouvelle lune s'est montrée aux croyants de Tunisie et le grand jeûne a commencé le lendemain vendredi, ce qui est un bon signe pour les musulmans car le vendredi est leur dimanche.

Nous leur souhaitons de passer les 30 jours avec une température agréable qui ne leur cause pas trop de fatigue, car plus le temps est froid plus l'on a à craindre les malaises dus à l'intempérie de la saison.

~~~~~

DISTINCTIONS MILITAIRES

A l'occasion du Ramadan S. A. le Bey a conféré le grade de général de division à Si Abdeljelil Zaouche, cheikh el Médina et président de la Municipalité de Tu-

Paul LUX.

nis; Si Mohamed Saadallah, directeur des Habous, et, enfin, à Si Larbi ben Abdallah, directeur du protocole.  
A tous nous adressons nos plus sincères et cordiales félicitations.

**LES 45 ANS DE LA CREATION DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS**  
Un de ces jours derniers les pompiers ont fêté le 45<sup>e</sup> anniversaire de leur création qui est due à un journaliste du nom de Gustave Reynaud qui n'eut de cesse avant d'obtenir ces sapeurs-pompiers qui lui tenaient tant à cœur.  
Et pourtant jusqu'à ce moment les incendies à Tunis étaient rares et il a fallu des pompiers pour que ceux-ci se multiplient à plaisir.  
Le premier commandant fut M. Duplay, ingénieur aux Travaux de la Ville.

**DANS LES CAIDATS**  
S. A. le Bey vient de sceller le mouvement suivant de l'Administration tunisienne :  
Le général de division Chedly Okby, conseiller auprès du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien et président des Habous ;  
Si Mostefa Sahab El Taba, caïd de Tadjerouine, caïd au Kef ;  
Si Mohamed Skander, caïd de Gafsa, caïd à Tadjerouine ;  
Si Mostapha ben Saïdane, kahia de Djemmal, caïd à Gafsa ;  
Si Hassen Abdulwahab, caïd de Mahdia, caïd à Nabeul ;  
Si Taieb Krifa, caïd de Tozeur, caïd à Zaghouan ;  
Si Mostepha ben Brahim, caïd de Souk-el-Khemis, caïd à Tozeur ;  
Si Abdeljelil Djait, caïd fiscal à Tunis, caïd à Souk-el-Khemis ;  
Si Abdelaziz Menchari, kahia du Sers, caïd à Maklar ;  
Si El Hadi M'rabet, caïd de Kairouan, caïd à Soliman ;  
Si Naceur ben Saïd, caïd des Djelass, caïd à Kairouan (circonscription modifiée) ;  
Si Mohamed Salah Debbiche, caïd de Siliana, caïd au Djelass (circonscription modifiée) ;  
Si Rachid ben Osman, caïd titulaire à La Médina, caïd à Siliana ;  
Si Mohamed Khari, kahia du Ksour, caïd fiscal à Tunis ;  
Si Manoubi Bouziri, caïd de Souk-el-Arba, caïd détaché à La Médina ;  
Si Mohamed Daoud, chef de service au Secrétaire Général, détaché aux Habous, caïd à Souk-el-Arba ;  
Si Hassen ben Fekih, kahia hors cadres, kahia à Djemmal ;  
Si Béchir Baccouche, khalifat, kahia hors cadres ;  
Si Mohamed ben Sliman, kahia de Moknine, kahia au Sers ;  
Si Mohamed El Cadhi, khalifat, kahia au Ksour ;  
Si Teoufik El Fendri, kahia hors cadres ;  
Caïd du Cadre A. : Si Béchir Cherif, inspecteur des Finances.

**NECROLOGIE**  
Nous avons appris avec peine la mort de Mme Veuve Jarmon, belle-mère de Mme et mère de notre ami M. Jarmon, docteur en pharmacie et propriétaire de la Pharmacie du Marché, décédée à La Goulette où elle jouissait de la sympathie publique.  
En cette douloureuse épreuve nous prions notre ami, et toute sa famille d'agréer nos sincères condoléances.  
\* \* \*  
Nous apprenons avec peine le décès de M. Gerse, survenu au Kram où il habitait depuis de nombreuses années.  
En cette douloureuse circonstance nous prions sa famille d'agréer nos sincères condoléances.

**Direction Générale de l'Intérieur**  
**ADJUDICATIONS**  
Matières premières nécessaires à l'entretien et à la nourriture des malades dans les Hôpitaux (Civil, Français, Sadiki, E. Conseil et de La Manouba) et des détenus des prisons civiles de Tunisie pendant le premier semestre 1935.  
**Hôpital Civil Français**  
Lots n. 10 (vins) ; n. 19 (glace) ; n. 22 (smen).  
**Hôpital Sadiki**  
Lots n. 6 (œufs frais) ; n. 10 (vins) ; n. 17 (savon) ; n. 19 (glace).  
**Hôpital de La Manouba**  
Lots n. 17 (savon) ; n. 22 (smen).  
**Prisons civiles de Tunisie**  
Lots n. 6 (pommes de terre) ; n. 8 (viande à Soussse) ; n. 10 (viande à Sfax) ; n. 12 (viande à Kairouan) ; n. 13 (pain au Kef) ; n. 14 (viande au Kef) ; n. 18 (viande à Gabès) ; n. 20 (viande à Béja) ; n. 24 (pâtes alimentaires) ; n. 25 (légumes secs).  
Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé à la Direction générale de l'Intérieur, 24 heures au moins avant la deuxième séance d'adjudication qui est fixée au samedi 22 décembre 1934, à neuf heures.  
Elles devront donc être mises à la Poste le 20 décembre 1934 au plus tard.

**TOUS LES JOURS LISEZ**  
"EXCELSIOR"

**Ville de Tunis**  
**Adjudication des Boutiques du Marché Central (Fondouk El-Ghalia) et des divers marchés Municipaux pour l'année 1935.**

Le mercredi 26 décembre, à 14 heures, il sera procédé, dans un local de l'Hôtel de Ville, à l'attribution des boutiques, pour l'année 1935 (du 5 janvier 1935 au 4 janvier 1936 au soir).  
Les adjudicataires pour l'année 1934, qui ont demandé à bénéficier en 1935 du renouvellement par tacite reconduction, prévu à l'article 2 du cahier des charges, devront effectuer le paiement d'un trimestre pour l'année 1935, qui sera imputé au titre du quatrième trimestre le 18 décembre 1934 au plus tard, à 16 heures. Dans le cas contraire, la boutique sera mise en adjudication.

Nul ne sera admis à faire des offres pour la location des boutiques s'il n'a versé au préalable à la recette municipale, un cautionnement en numéraire égal au quart de la mise à prix.  
Cette somme sera, après le prononcé de l'adjudication, retenue à l'encontre de l'adjudicataire qui devra, au moment de la signature du contrat, présenter le récépissé de versement du cautionnement et parfaire le montant d'un trimestre qui sera imputé au titre du quatrième trimestre ou, le cas échéant, sur le montant de tout débit en principal et frais qui sera arrêté par le Président de la Commune.  
Chaque trimestre sera exigible d'avance sauf en ce qui concerne le premier trimestre dont le montant devra être versé dans les cinq premiers jours de février.  
Les adjudicataires devront payer également le 1,50 pour cent de la location totale pour faire face aux frais de timbre d'enregistrement, de publicité et d'adjudication.

Dans le cas où le montant des enchères atteindrait ou dépasserait cinq fois la mise à prix, l'adjudicataire sera tenu de verser immédiatement, outre le 1,50 pour cent prévu au paragraphe ci-dessus, la totalité du prix de location; à défaut de paiement, le lot sera remis en adjudication et le fol enchérisseur exclu des enchères suivantes.  
Nul ne pourra être adjudicataire de plus d'un lot ou boutique.  
Sera exclue des enchères toute personne qui serait redevable de sommes arriérées envers la ville.  
Le cahier des charges de la présente adjudication est tenu à la disposition du public dans les bureaux de la Recette municipale, tous les jours non fériés, de 8 h. à 11 h. et de 14 h. à 18 h.

**Direction de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation**  
**Service des Domaines et de la Colonisation**

**AVIS**  
Le samedi 19 janvier 1935, à 10 h. du matin, il sera procédé dans les bureaux de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après :  
Les lots ruraux n° 9 et 9 bis de la propriété dite « La Sebala », située dans le Contrôle Civil de Tunis, Caïdat de la Banlieue.  
Cet immeuble a une superficie totale approximative de soixante-dix-huit hectares, cinquante ares (78 ha. 50).  
Il ne fait pas l'objet d'un titre foncier.

**BANQUE DE TUNISIE**  
Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs  
Siège Social à Tunis - Succur. à Soussse, Sfax et Bizerte  
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djérba.  
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.  
**Agence de la Compagnie Générale Transatlantique**  
**AGENCE GENERALE D'ASSURANCES LA NATIONALE**  
Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle  
"LA NATIONALE" se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.  
S'adresser pour tous renseignements à  
**MM. Eugène BESSIS & Fils**, Agents généraux  
4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.79  
**MATERIAUX DE CONSTRUCTION B BISMUTH**  
Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie  
Chaux et Ciments "Valette-Viallard" de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire  
**Fers, aciers marchands**  
Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud  
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)  
BUREAUX : Rue Es-Sadikia  
**DOMAINE DE POTINVILLE**  
**Chaux Hydraulique et Ciments**  
DEPOT : au Port local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique.  
BUREAUX : 29, Av. Jules-Ferry — TUNIS — Téléph. : 1  
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hamman-Lif).

Il comporte une maison à usage d'habitation avec dépendances, un puits et des plantations de vignes et oliviers.  
Mise à prix : 126.500 francs.  
Les personnes désirant participer à cette vente devront déposer dans les bureaux du Service des Domaines et de la Colonisation, une demande d'admission aux enchères, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.  
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

**Avis**  
**Direction de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation**  
**DIRECTION DES DOMAINES ET DE LA COLONISATION**  
Le mardi 8 janvier 1935, à dix heures du matin, à la requête de M/ le Général Toulat, ayant M<sup>e</sup> Thiaucourt comme avocat-défenseur, il sera procédé dans les bureaux de la Direction de l'Agriculture, 76 bis, boulevard Bab-Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble ci-après.  
Le lot n° 72 de la propriété dite Belvédère Cité Jardin, objet du titre foncier « Nessim Enrichetta Corcos », n° 39691, situé dans le Contrôle civil de Tunis.  
Cet immeuble a une superficie de cinq cent soixante-neuf mètres carrés (5 ha. 05 a. 69 ca). Il comprend un garage.  
Mise à prix : 60.000 francs.  
Les personnes désirant participer aux enchères, devront déposer, dans les bureaux du Service des Domaines et de la Colonisation, une demande d'admission aux enchères, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.  
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

**LE CHAT NOIR**  
70°  
**EAU DE COLOGNE**  
TRIPLE EXTRAIT  
**Grand Pharmacie du Marché**  
10, Rue d'Espagne — TUNIS — Tél. 5.85  
Paul JARMON, docteur en Pharmacie, Licentié-essences, ex-chef de Travaux à la Faculté de Médecine de Toulouse, Pharmacie d'ordonnances : Produits purs. Prix modérés. Livraisons à domicile. Expédition à l'Intérieur.  
Dépôt Général de la FARINE LAROUSSE

**Placement Or**  
Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.  
S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

**Banque Franco-Tunisienne**  
des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens  
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEUX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.  
**Comptoir National d'Escompte de Paris**  
SOCIETE ANONYME  
Capital 400 millions de francs entièrement versés  
AGENCES EN TUNISIE :  
Tunis — Béja — Bizerte — Mateur — Monastir — Sfax — Soussse.  
ESCOMPTE DE RECOURVEMENTS DE BOURSE — CHANGE  
**Moulins-Concasseurs Bamfords "LE RAPIDE"**  
MOULINS pour blé, orges, maïs, café, etc...  
**1.200 références en Tunisie**  
Essais, devis et renseignements franco sur demande  
**INDUSTRIA**  
70 Avenue de Carthage - TUNIS  
**C<sup>ie</sup> Générale Transatlantique**  
Services Maritimes de la Méditerranée  
AGENCE DE TUNIS  
Pour tous rens. s'adres. à l'Agence 3, rue Es-Sadikia  
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 10 h. du matin -- Départs de Bizerte pour Marseille les mardis à 17 h.

**Office Français Immobilier & Commercial** — "ASSURANCES" (28<sup>e</sup> ANNÉE)  
28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96  
qui désire vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouve pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

**Plus que jamais**  
**ACHETEZ DU TERRAIN**  
Pour y faire bâtir ou comme placement.....  
L'acquisition la plus sûre.....  
C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site  
**HAMMAM-PLAGE-LES-PINS**  
Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamman-Lif.  
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.  
Voir ou écrire :  
**A. Naccache** 6, RUE D'ALGER — TUNIS  
Téléph. 10.40

**Raymond VALENSI**  
Ingénieur Architecte  
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS  
**DEPOT DE MACHINES AGRICOLES**  
41, Rue Al-Djazira, 41  
**DEMANDEZ PARTOUT le Rhum Chauvet**  
JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR  
Représentants-dépôtaires  
1, Rue de Flandres — TUNIS

**Pianos**  
**ERARD, PLEYEL & HOFMANN**  
Les Trois marques mondiales  
**J. & A. Bembaron**  
7, Rue d'Italie - TUNIS  
N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

**PHARMACIE BLOCH**  
1, Avenue de France, et Rue Al-Djazira  
**BLOCH Léon Fils**  
Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

**Station Thermale de KORBOUS**  
Ses Hôtels remis à neuf, avec chauffage central, eau courante chaude et froide et grand confort  
**NOUVEAUX TARIFS REDUITS**  
Location d'appartements vides à partir de 6 francs par jour  
Autocars quotidiens, 22-28 fr. A. R.  
**REOUVERTURE : 15 NOVEMBRE**  
Renseignements 5, Avenue de Paris (1<sup>er</sup> étage)

**Grand Hôtel & G<sup>d</sup> Hôtel de France**  
S, rue Léon Roches  
**TUNIS**  
Eau courante Ascenseur  
12 appartements avec salle de bain privée  
Chauffage central partout  
Salle pour noces et banquets  
J. EYMON Propriétaire

**Compagnie Algérienne**  
Société Anonyme fondée en 1877  
Capital : 200.000.000 de Francs entièrement versés  
Réserves : 200.000.000 de Francs  
Siège Social : PARIS, 56, rue d'Anjou  
**TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE**  
Comptes de dépôts à vue et à préavis  
Dépôts à échéance  
Escompte et Encaissement de tous Titres  
Crédits de Compagnie — Avances sur Marchandises  
Envois de Fonds — Opérations sur Titre — Garde de Titres  
Subscriptions — Paiement de Coupons  
Location de compartiments de coffres-forts  
Emissions de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays  
Agences en France et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc et au Grand Liban  
EN TUNISIE :  
Tunis, Béja, Bizerte, Djérba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khemis, Soussse, Zarzis.  
Correspondants dans le monde entier

**VÊTEMENTS J. BELI**  
**Y. DARVAUX**  
réunis  
Téléph. 30.55  
7, Rue des Belges  
TUNIS  
Vêtements Civils et Militaires  
Rayon spécial de décorations et insignes

**Maisons recommandées**  
A. Héloëts, Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, Rue de Bretagne — Tunis.  
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Comby — 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie en face la Poste, Tunis.  
Grands Magasins de Nouveautés du Petit Paris, 5, Avenue de France Tunis — Brami Frères et Cie, propriétaires, Tunisia Palace, 1<sup>er</sup> ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.  
Grande Fabrique d'Espadrilles, Ripoli Mentero et Garcia — Tel. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.  
Le Gérant : E. LUMBROSO  
Imp. GORSE, BASCONE et MUSCAT

**Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI**  
USINE A VAPEUR  
Rue d'Espagne et Rue de Besancon — TUNIS  
Liqueurs de premier choix — Vins en gros  
**SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI**  
Récompensés à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'Or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.  
**Restaurant du Japon**  
— 7, rue Amileur - TUNIS —  
sert ses repas fixes avec Clos de l'Archevêché, café et service compris : à 11 francs.  
Service à la grande carte à des prix imbattables.  
Spécialités pour banquets avec Bourgogne, Bordeaux, Champagne compris à 25 francs.  
On prend des pensionnaires  
Prix spéciaux pour MM. les officiers et fonctionnaires.  
**Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite**  
Procédés et Brevets A. NOBEL  
**PELLET César**, agent  
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse  
Dynamite Gorham A et N° 1. Détonateurs, Méches de mines, 3 tissus goudron — Téléphone 1.39  
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis  
L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS  
**"Vacuum Mobiloil"**  
Marque GARGOYLE  
**Maison A. MODIGLIANI**  
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47  
**Compagnie de Navigation Mixte**  
COMPAGNIE TOUACHE  
Service Maritime entre Tunis et Marseille  
Départ de Tunis le mercredi à 11 heures.  
Arrivée à Marseille le jeudi à 14 heures.  
Départ de Marseille le lundi à midi.  
Arrivée à Tunis le mardi à 17 heures.  
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.  
Les Agents PEDELUPE & PIETRA